

PROJET « AMBASSADEUR »

Préambule

Le projet « Ambassadeur » est un projet pilote initié par le Réseau Langues visant à promouvoir l'apprentissage des langues étrangères auprès des jeunes de la province de Luxembourg.

La présentation ci-après vaut présentation et règlement de l'action susnommée.

1. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de faire d'une expérience singulière, un projet d'intérêt général.

L'idée est d'inviter un jeune à partager avec le plus grand nombre un projet personnel de séjour linguistique. Ces moments de partage de « jeunes à jeunes » sont organisés avant, pendant et après le séjour.

Slogan :

UNE LANGUE À L'ÉTRANGER
D'AUTRES L'ONT FAIT, POURQUOI PAS MOI ?

2. Pour quelles raisons ?

L'immersion favorise la mobilité des citoyens, améliore la maîtrise des langues, offre de meilleures perspectives d'emploi, favorise les liens entre la Belgique ou d'autres pays.

Un nombre croissant de demandes d'informations concernant les séjours linguistiques à l'étranger sont adressées au Réseau Langues par les jeunes et leurs parents.

L'information et la sensibilisation des jeunes à l'apprentissage des langues étrangères fait partie de la mission du Réseau Langues de Réseaulux asbl.

Rien de tel qu'un jeune s'adressant lui-même à d'autres jeunes pour informer au mieux les citoyens sur les démarches, l'expérience et l'intérêt de ce type de formule.

3. Quels objectifs ?

Les objectifs du projet « Ambassadeur » sont :

- de valoriser les jeunes de la province de Luxembourg ;
- de sensibiliser les citoyens à la maîtrise des langues étrangères ;
- d'informer les jeunes et leurs parents sur les séjours linguistiques et les conditions (financières, administratives,...) pour réaliser ce type de projet.

Le Réseaulangues veut donc promouvoir, de façon active, par un effet d'entraînement, l'envie des jeunes luxembourgeois d'approfondir les langues dont ils auront un besoin plus tard.

4. Participant

- Ce projet est destiné à un ou une jeune domiciliée en province de Luxembourg et ayant entre 15 et 20 ans qui prépare un séjour linguistique à l'étranger de minimum 3 mois ;

- Il organise son voyage avec un opérateur agréé pour les séjours linguistiques internationaux ;
- Le séjour linguistique correspond au projet à la fois professionnel, linguistique et culturel du jeune. Il accepte de répercuter son expérience d'une langue à l'étranger auprès des jeunes et de leurs parents.

5. Rôles des acteurs

Réseau Langues :

- accompagne la promotion et diffusion du projet du jeune auprès du plus grand nombre en lien avec la Presse et d'autres médias, le jeune et sa famille, l'opérateur qui organise le séjour linguistique à l'étranger et l'école ;
- Intégrer le jeune dans les séances d'informations organisées sur la province (Objectif Métiers, salon OIP,...) ;
- Informe les acteurs locaux pour qu'ils diffusent l'information auprès d'autres jeunes par exemple sous forme de conférence.

Opérateur qui organise le séjour linguistique à l'étranger :

- organise et coordonne le séjour.
- Informe et promeut l'expérience vécue par le jeune auprès de la Presse.

L'école :

Le cas échéant,

- l'école veille à aménager les exigences scolaires par rapport au projet du jeune ;
- accompagne le projet du jeune avec le jeune, sa famille, l'école et l'opérateur qui organise le séjour linguistique à l'étranger ;
- accepte qu'une information sur l'expérience vécue par le jeune soit relayée auprès des autres élèves de l'école sous les modalités qui l'a agréée ainsi qu'auprès de la Presse

La Presse :

La Presse (l'Avenir, Vivacité et Tv-Lux) relaye périodiquement le séjour linguistique du jeune auprès du grand public.

Autres médias :

- relais vers les sites internet et réseaux sociaux.

Le jeune

Avant son séjour, le jeune :

- témoigne sur les raisons et les objectifs de son séjour, les démarches, difficultés, appréhensions, attentes, la préparation du voyage... (presse, réseaux sociaux, autres,...).

Pendant son séjour, le jeune :

- réalise des comptes rendus ;
- Rassemble un maximum de données (notes, photos, vidéos,...) pour illustrer les propos et préparer les présentations après le retour.

Après son séjour, le jeune :

- témoigne de l'expérience vécue ;
- réalise un support de conférence ;
- constitue un dossier comprenant par exemple : photos du séjour, articles de presse, journal de l'école, power point pour la conférence.

6. Modalité d'inscription et d'organisation

Le jeune dépose son dossier de candidature auprès du Réseau Langues sous la forme d'un dossier de candidature présentant son projet personnel de séjour linguistique et les propositions de diffusion de son expérience auprès du plus grand nombre. Il adresse son dossier de candidature par mail à : s.ali@province.luxembourg.be

Du fait du dépôt du dossier de candidature, le jeune (si plus de 18ans) ou les parents ou les responsables légaux :

- autorisent l'utilisation de son image à des fins d'information et de promotion des séjours linguistiques par le Réseau Langues ;
- acceptent les conditions du présent projet.

Le dossier présente les points suivants :

- une description en quelques lignes de son projet ;
- les raisons et les objectifs poursuivis à travers le séjour ;
- une proposition de collaboration pour la promotion et la diffusion de son projet ;
- le nom et coordonnées de l'organisme de langues qui organise le séjour ;
- le mode de collaboration de l'école au projet du jeune. D'une part, l'école mentionne la façon dont il va aménager le programme scolaire du jeune durant l'année académique. D'autre part, elle indique les possibilités pour le jeune de diffuser l'information auprès des autres élèves de l'école ;
- les propositions concrètes pour partager et diffuser son expérience auprès du plus grand nombre de jeune ;
- toutes autres informations jugées utiles.

Les modalités concrètes d'exécution du projet « Ambassadeur » seront négociées et planifiées avec les différents acteurs cités ci-dessus.

Une subvention d'un montant total de 500€ est liquidée sur base de la présentation d'une déclaration de créance, de factures et preuves de paiement.

Toutes demande d'informations complémentaires sont à adresser à : s.ali@province.luxembourg.be

7. Modalités de sélection

Lorsque le projet « Ambassadeur » est activé, la Coordination du Réseau Langues sélectionne le dossier de candidature qui correspond le plus au cadre et règlement de la présente action.

Cette sélection s'effectue sur base des demandes de subvention introduites par les familles auprès de la Coordination du Réseau Langues soit de manière spontanée, soit à partir d'un appel à projet émis par la Coordination du Réseau Langues.

(Personne majeure)

Je soussigné(e),, participe

au projet « Ambassadeur » et adhère à toutes les clauses de ce règlement.

(Personne mineure)

Je soussigné(e),, parent de

.....participons au projet « Ambassadeur » et

adhérons à toutes les clauses de ce règlement.

Signature